

11ème séminaire de droit du travail
Neuchâtel

Libertés et limites de la communication en droit du travail

5 février 2026

José Zilla, avocat spécialiste FSA en droit du travail

**ZLD
& ASSOCIÉS**

❖ Généralités

- Distinction entre diverses situations
- Communications qui émanent du collaborateur
 - À l'égard de personnes externes à l'entreprise
 - Exemple : publication privée sur Facebook
 - « De qui se moque-t-on, si ils ont tous lieux bridés se sont des constipés avec leurs bouffes de merde... »

- Licenciement avec effet immédiat suite à une plainte d'un client auprès de l'employeur
- Licenciement jugé injustifié (CACIV.2022.12)
- Publication privée émanant d'un fonctionnaire de police véhiculant des convictions ressortissant à l'idéologie national-socialiste, contenant des termes injurieux et vulgaires
- Licenciement du fonctionnaire de police jugé licite, comportement jugé indigne d'un fonctionnaire de police (ATF 8C_740/2017)

- Communications qui émanent du collaborateur
 - À l'égard de personnes internes à l'entreprise
 - Envoi d'un courriel à un collègue, avec copie aux responsables hiérarchiques, dans lequel il est traité de «*roi des blaireaux*» tout en rajoutant qu'il était «*insignifiant*» et «*manquait d'éducation*»
 - Communication non constitutive de manquements graves aux devoirs de services (8C_462/2019)

- **Communications qui émanent de l'employeur**
 - **Envers des personnes externes à l'entreprise**
 - **Communiqué d'un employeur à l'ensemble des partenaires et fournisseurs**
 - «Nous vous communiquons la résiliation du contrat de travail de Monsieur A...»
 - «...a été libéré de l'obligation de travailler durant le délai de congé»
 - nous ne doutons pas que vous tiendrez compte de cette information de manière rigoureuse dans le cadre de vos relations avec notre société.
 - «...votre devoir de confidentialité vaut désormais également à l'égard de A.»

- Communiqué susceptible de porter atteinte à l'avenir professionnel de l'employé mais la réaction inadéquate de l'intéressé était de nature à lui causer du tort.
- Le lien de causalité naturelle pas établi de même que l'atteinte sérieuse à sa personnalité (4A_123/2020)

- Communications qui émanent de l'employeur
 - A l'attention des personnes internes à l'entreprise
 - Communiqué placardé sur les panneaux d'affichage de l'entreprise informant d'une fin des rapports de travail
 - « *graves infractions aux directives et valeurs de l'entreprise...les rapports de travail [...] ont été résiliés de manière ordinaire*»
 - Absence d'atteinte à la personnalité qui justifierait que le licenciement soit qualifié d'abusif. (CACIV.2025.3)

➤ **Notion de communications**

➤ **Ensemble des modes de communication pris en considération**

- **courriels**
- **réseaux sociaux**
- **affichage**

❖ Communications émanant du collaborateur

- Principe de liberté de communication
 - Art. 16 Constitution fédérale
 - Toute personne a le droit de former, d'exprimer et de répandre librement son opinion
 - Intérêts propres légitimes du travailleur à l'épanouissement libre de sa personnalité (4A_50/221)

➤ Limitations

➤ Devoir de fidélité et de protection des intérêts de l'employeur (art.321a CO)

- Equilibre entre les intérêts de l'employeur et ceux du collaborateur
- Lien suffisant avec le travail
- Degré de sévérité différent
 - Selon le niveau hiérarchique des collaborateurs
 - Selon les règles internes à l'entreprise
- Durée du devoir de fidélité

➤ Exemples pratiques

- Communication respectueuse au sein de l'entreprise
 - Communication sauvegardant la réputation de l'employeur
 - Communication sauvegardant le devoir de discrétion
-
- Intérêt dans l'établissement de directives d'entreprise
-
- Sanctions civiles en cas de violation

The background of the slide features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of blue, ranging from light sky blue to deep navy blue, creating a modern, dynamic look.

➤ **Dispositions de droit public**

➤ **Dispositions du droit pénal**

➤ **Dispositions de la loi sur la protection des données (LPD)**

➤ Whistleblowing

➤ Définition

➤ Conditions

➤ Intérêt supérieur

➤ Proportionnalité

❖ Communications émanant de l'employeur

- Situations dans lesquelles l'employeur est amené à communiquer à l'égard d'un collaborateur
 - Fin des rapports de travail
 - Transmission de référence
 - Informations données aux collègues

- **Devoir de protection de la personnalité du collaborateur**
 - **Art. 328 CO devoir de respecter la personnalité du travailleur**
- **Exemples pratiques**
 - **Annonce de licenciement**
 - **Certificat de travail**
- **Limitations découlant du droit public**



❖ Quelques remarques conclusives

Merci de votre attention